



### **DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra lundi le 23 septembre 2019 à 20h00, en la salle de musique de l'Hôtel de Ville, 50 avenue Westminster sud, le Conseil municipal statuera sur deux demandes de dérogation mineure au règlement de zonage 2010-002 de la Ville de Montréal-Ouest pour l'immeuble suivant :

#### **Endroit concerné**

Adresse : 75-77 Ronald  
Numéro de matricule : 9334-84-8306-1  
Zone : RD-3

#### **Nature de la première demande et effet de la dérogation**

Régulariser un empiètement du bâtiment principal, qui se trouve à une distance de 1.51 mètres de la ligne de propriété, alors que la marge de recul avant est au minimum de 1.82 mètres dans cette zone suivant l'article 3.2.2 du règlement de zonage. L'acceptation de la demande aurait donc pour effet de réduire cette norme de 0.31 mètre.

#### **Nature de la deuxième demande et effet de la dérogation**

Régulariser un empiètement du bâtiment principal, qui se trouve à une distance de 2.78 mètres de la ligne de propriété, alors que la marge de recul arrière est au minimum de 3.04 mètres dans cette zone suivant l'article 3.2.2 du règlement de zonage. L'acceptation de la demande aurait donc pour effet de réduire cette norme de 0.26 mètre.

AVIS est également donné que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance.

Fait à Montréal-Ouest, ce 28 août 2019.

Claude Gilbert  
Greffier